

GYM FITNESS reprise des cours le lundi 8 septembre	120 €
Où ?	Salle de danse - Complexe sportif du Petit Vivier
Quand ?	Lundi 18h45 – 19h45
Professeur	Kévin Duwez
Responsable	Martine Fillon 06 41 75 04 47

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.

J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 28 € (ou de 36€ si je n'habite pas Bouchemaine)

Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
M ou Mme			

Adresse.....

Code postal Ville

N° téléphone portable (indispensable pour l'envoi des SMS).....

N° téléphone fixe (si vous n'avez pas de portable)

Adresse e-mail (écrire très lisiblement, en insistant sur les tirets et les points)

Chèque à l'ordre de « AFR Bouchemaine »	Montant
1 chèque de	2 chèques de : 3 chèques de :

Droit à l'image

J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal. En aucun cas, ces images ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.

oui

non

Date

Signature

PERMANENCES D'INSCRIPTION

- *Le jeudi 18 septembre de 18h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier*
 - *le vendredi 26 septembre de 18 h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier*

N B / Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir aux permanences, elles pourront donner leur dossier rempli et complet, à la responsable de l'activité avant la fin du mois de juin. Vous trouverez la fiche d'adhésion et les fiches d'inscription aux activités sur le site Internet « Familles Rurales Bouchemaine ».

Le dossier devra comporter :

- **le bulletin d'adhésion** avec un chèque de 28 € agrafé en bas, à gauche (36€ pour les familles hors commune)
 - **la fiche d'inscription** à l'activité avec le chèque de règlement agrafé en bas, à gauche
Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de ne pas faire de chèque groupé
 - **un certificat médical** de moins de 3 mois (valable 3 ans)

Les chèques seront déposés en banque la 2^{ème} quinzaine d'octobre. Pour les paiements échelonnés (3 chèques maximum), indiquez le mois de prélèvement au dos de chaque chèque.